ID24

REPUBLIQUE GABONAISE
MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DU TOURISME

Direction Générale des Impôts
BP 37 / 45 - Libreville

Tel :

DECLARATION DES COMMISSIONS, HONORAIRES, ETC… (art. 189 DU CGI) VERSES HORS DU GABON

Exercice :…… (au titre duquel les versements ont été effectués)

BORDEREAU RECAPITULATIF

NOM DE L'ENTREPRISE OU RAISON SOCIALE :

NIF : |__|__|__|__|__|__| |__|

La présente déclaration est à déposer avant le 30 avril simultanément aux déclarations n° ID01 ou ID14

L'admission de ces sommes en frais généraux est subordonnée à la production d'un bulletin individuel n° ID19

A)- CEMAC

Nom, prénom ou raison sociale du bénéficiaire	Adresse du bénéficiaire	Montant versé	Montant de la retenue à la source effectuée
TOTAUX			

B) – HORS CEMAC

Nom, prénom ou raison sociale du bénéficiaire	Adresse du bénéficiaire	Montant versé	Montants de la retenue à la source effectuée
TOTAUX			

Nom, prénom ou raison sociale du bénéficiaire	Adresse du bénéficiaire	Montant versé	Montant de la retenue à la source effectuée